

Accueils Pré et Post Scolaires (APPS)

Afin de faciliter le quotidien des parents, la Ville organise des accueils pré et post scolaires (APPS) permettant de prendre en charge les enfants avant et après la classe. Depuis la rentrée, les horaires de ces derniers ont été modifiés. Désormais, ils sont ouverts **de 7h à 8h30 le matin et de 16h30 à 19h le soir**, pour tous les groupes scolaires et toutes les tranches d'âge.

Afin de faciliter le quotidien des parents, la Ville organise des accueils pré et post scolaires (APPS) permettant de prendre en charge les enfants avant et après la classe. Depuis la rentrée, les horaires de ces derniers ont été modifiés. Désormais, ils sont ouverts **de 7h à 8h30 le matin et de 16h30 à 19h le soir**, pour tous les groupes scolaires et toutes les tranches d'âge.

Rappel des conditions d'accueil :

Accueil du matin :

- Les élèves (maternel et élémentaire) sont accueillis directement dans leur école **de 7h à 8h30**

Accueil du soir :

- Les élèves (maternel et élémentaire) sont pris en charge directement dans leur école, **de 16h30 à 19h**

Pour bénéficier de ce service, les familles doivent obligatoirement s'inscrire (inscription annuelle) et réserver les jours souhaités via l'Espace Famille du site chanteloup-les-vignes.fr (date limite : le 10 de chaque mois précédant ex : 10 septembre pour le mois d'octobre).

Pour information, les horaires des accueils de loisirs restent inchangés : le mercredi et pendant les vacances scolaires de 7h à 19h.

Ateliers proposés :

- ludothèque
- bibliothèque
- peinture
- jeux collectifs
- activités manuelles
- vidéo
- jardinage...

Contact

Périsco Champeau

perisco-champeau@chanteloup-les-vignes.fr

Périsco Pasteur Marie Curie

perisco-pasteurcurie@chanteloup-les-vignes.fr

Périsco Mille visages

perisco-millevisages@chanteloup-les-vignes.fr

Périsco Rimbaud

perisco-rimbaud@chanteloup-les-vignes.fr

Périsco Verlaine

perisco-verlaine@chanteloup-les-vignes.fr

Périsco Ronsard

perisco-ronsard@chanteloup-les-vignes.fr

Documents

[tarification-des-activites-municipales_0623.pdf](#)

[Règlement de la Régie centrale 2023](#)

Liens utiles

[Modalités d'inscription aux accueils de loisirs](#)